



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS
GARD
SÉANCE DU JEUDI 26 MARS 2015
Salle du conseil municipal**

Le jeudi 26 mars 2015 à 20 H 30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. le Maire, Marc ANGELI.

Présents : M. Marc ANGELI, Mme Lisiane GAUTHIER, M. Hervé JULIEN, Mme Aurore MACREZ, Mme Christelle ROUDIL, Mme Sandrine MAZET, M. Pascal PARMA, Jérôme BRUGUIER – Catherine CARETTE LE SAINT – Mme Pauline RUBIS – M. Thomas VINCENT – M. Christophe GALLICE - M Daniel HUBERT - Mme

Pouvoirs : Mme BASNONVILLE à Mme CARETTE le SAINT **Absent excusé :** Mme BASNONVILLE – Mme CAMA

| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part au vote |
|--------------------------------|-------------|---------------------------|
| 15 | 15 | 14 |

Date convocation : 20/03/2015

Secrétaire de séance : Hervé JULIEN

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous autres documents relatifs au transfert de la voirie du lotissement « Le clos de Pierrot » à la commune dont l'acte notarié.
- **DÉCIDE** que la voirie du lotissement « Le clos de Pierrot » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.
- **DÉCIDE** que tous les frais y compris les frais d'actes notariés et de publicités demeurent à la charge du lotisseur
- **DÉCIDE** de nommer In Pace di Pierrot

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire
Marc ANGELI**

Télé transmission sur la plateforme DEMATIS (e-légalité), accusé de réception de télé transmission et notification en date du :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/06/2015

Application agréée E-legalite.com

030-213003551-20150326-0201511-0E